

INDEX Egalité professionnelle Femmes – Hommes Année 2023

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les indicateurs évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100. Le nombre de points est attribué en fonction de l'atteinte par l'entreprise des objectifs fixés par la loi.

Indicateurs	Notes
1. Ecart de rémunération femmes / hommes	29/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles	35/35
3. Nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité	15/15
4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10
Résultat final	79/100

OSE s'engage en faveur de l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes.

Objectif à venir :

OSE s'engage à réduire les inégalités en prenant en compte une règle de calcul à poste égal et non par catégorie CSP.